

**COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER**

**Secteur 2 : PILON / BOURGADE / LES LICES**

***VENDREDI 9 OCTOBRE 2009 à 18 heures,  
Salle Jean Despas***

**Etaient présents :**

Monsieur le Maire

M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des Comités de Quartiers,

Mme CHAIX, adjointe, présidente du quartier,

Mme BOUCHET et M. SCAGLIOLA, coprésidente et coprésident suppléant du quartier,

Mmes ANSEMI, SERRA, SIRI, ISNARD, GIBERT, SERDJENIAN, GUERIN, élues,

MM. PREVOST-ALLARD, HAUTEFEUILLE, élus,

M. RUIZ, Directeur Général des Services municipaux,

M. BEY, Directeur Adjoint des Services Techniques municipaux,

Mmes CAMBAY, ARNOUX, M. ILBERT, services techniques,

M. ZOTT et Melle YANIKIAN, service Information Mairie,

M. DUBOIS, chef de poste adjoint de la Police Municipale,

M. LECOMTE, responsable local de la société SITA.

Mesdames et Messieurs les administrés.

\*\*\*

Après avoir présenté les élus, les présidents et coprésidents, ainsi que les représentants des services municipaux, M. GIRAUD rappelle aux participants qu'il s'agit de la quatrième rencontre avec les administrés. Les débats sont ensuite lancés à l'appui d'un document projeté sur écran (voir annexe).

\*\*\*

Avant d'évoquer les différents sujets inscrits à l'ordre du jour, M. GIRAUD tient à informer l'assistance de la récente création d'une nouvelle association "Passions Traditions provençales", présidée par Mme Evelyne BOUCHET, coprésidente du quartier.

M. GIRAUD rappelle une nouvelle fois le numéro vert 0800 828 123 mis à disposition gratuitement des administrés et destiné à recueillir leurs doléances.

\*\*\*

## TRAVAUX "HOTEL DE PARIS"

Il s'agit d'un chantier privé mais compte-tenu de l'importance des travaux, des précisions sont apportées.

Les travaux actuels permettent de dévoyer le réseau pluvial dans le prolongement du ruisseau dit Bergon.

Tous les équipements installés aux alentours du chantier devront libérer les lieux pour le 15 janvier 2010. Il est précisé que la Ville a accordé cette occupation du domaine public par arrêté municipal. Les entreprises s'acquittent donc de la redevance en vigueur.

Parallèlement aux travaux concernant le pluvial, les entreprises spécialisées vont réaliser dans un premier temps des parois moulées ceinturant le chantier qui permettront ensuite la réalisation de six niveaux de parkings souterrains.

Compte-tenu de l'importance des travaux programmés, un référé préventif a été préparé pour faire face aux désordres ultérieurs susceptibles d'intervenir aux alentours. De plus, des constats d'huissiers ont été réalisés avant les travaux.

Suite à l'interrogation d'une administrée concernant la surélévation éventuelle des bâtiments alentours, les précisions suivantes sont apportées par le biais d'un communiqué de la Mairie, annexé au dernier "Saint-Tropez Info". La réponse et donc la suivante :

*"Il est faux de dire que dans le pâté de maison voisin de cette future construction les immeubles passeront de 6 à 9 m puisque la règle actuelle du POS (9 m) est maintenue. La seule modification apportée est d'exiger un décrochement de toiture de 30 cm en moins pour améliorer la conception architecturale et éviter un effet de barre sur la place Blanqui ce qui, à l'évidence, est une amélioration sensible par rapport à la règle actuelle.*

*Quant aux maisons d'en face, de la Croix de Fer au chemin des Amoureux, qui bénéficieraient d'une possibilité de surélévation, il s'agit, là encore de désinformation. Tout l'îlot avenue Général Leclerc, allant du chemin dit Bergon à l'angle de la Croix de Fer, au chemin des Amoureux, demeure inchangé avec le maintien des hauteurs existantes".*

Il est rappelé que toute personne désirant obtenir une information objective peut venir en Mairie consulter le dossier et rencontrer le Commissaire Enquêteur.

## NOUVEL "ESPACE JEUNESSE"

L'inauguration de ce nouvel espace dédié à la jeunesse, installé rue du 11 novembre, s'est déroulée le 16 septembre dernier.

Cette nouvelle structure est destinée à encadrer les jeunes par le biais de nombreuses activités et d'animateurs compétents.

De plus, le "BIJ" (bureau d'information jeunesse), également installé sur le site, apporte d'importantes informations concernant les études, les carrières, ...

Le montant des travaux s'élève à 27.000 €.

### **JARDINS PUBLICS**

Les administrés regrettent le manque de jardins publics où les parents et enfants pourraient se retrouver.

Le square Allard, situé avenue Leclerc, est en mauvais état et surtout trop souvent squatté par des personnes indécortes.

Le responsable de la Police Municipale précise que de nombreuses interventions ont lieu sur ce site avec évacuation des personnes indésirables. La Gendarmerie est également sensibilisée sur ce problème.

Un système permettant de sécuriser et d'améliorer la fermeture de cet espace sera étudié et mis en place au plus vite.

### **POLE ENFANCE**

A cette occasion, il est annoncé à l'assistance la création, d'ici deux ans, d'un "Pôle Enfance" qui se situera au terrain Saint-Roch. Cet espace réunira la crèche, le centre aéré et des jardins.

### **CHAPELLE du COUVENT**

Cet édifice connaît des problèmes de stabilité. Une mission a donc été confiée à l'Architecte en Chef des Monuments Historiques afin d'étudier le confortement de cette chapelle et de lister les travaux nécessaires à sa réhabilitation.

Les travaux se dérouleront en trois tranches pour un montant total d'environ 2.000.000 € :

- la première intervention s'élèvera à 1.115.000 € et se déroulera sur l'exercice 2010,
- la seconde est prévue pour 2011 pour un montant de 265.000 €
- la troisième est programmée pour 2012 pour 590.000 €.

Il est rappelé que ce bâtiment appartient à la Ville (loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat). Les finances communales assurent donc la prise en charge de ces importants travaux.

### **TOILETTES QUAI de l'EPI**

Les équipements, en cours de construction, devraient être livrés pour le 15 novembre 2009. Le montant total des travaux s'élève à 185.000 €.

Ces toilettes seront accessibles aux personnes à mobilité réduite et équipées d'une nurserie. Ces lieux seront gérés par du personnel municipal.

### **TOILETTES GARE ROUTIERE**

Les lieux ont été entièrement réhabilités pour un montant de 57.000 €.

Ils seront à la disposition du public dès le lundi 12 octobre.

### **BANCS PUBLICS PLACE du XVe CORPS**

Après avoir été temporairement retirés à l'occasion de la réfection du trottoir, deux bancs ont été remis en place à proximité du kiosque à journaux. Deux autres équipements, actuellement en commande, seront également positionnés sur ce site.

### **CONTRE-ALLEE QUAI de l'EPI**

La partie réhabilitée se situe devant l'établissement "VIP ROOM" en direction du quai de l'Epi.

Elle a fait l'objet d'une remise en sécurité du trottoir et de la mise en place d'une borne permettant la gestion des livraisons.

Il est précisé que cet équipement n'est plus en service depuis le 27 septembre dernier, conformément à l'arrêté municipal.

### **STATIONNEMENT à proximité de La POSTE**

Des travaux ont été réalisés afin d'améliorer la circulation dans ce secteur sensible et le stationnement des véhicules de transports de fonds.

### **RUE QUARANTA**

Des bollards, dangereux pour la circulation des piétons (sources de chutes), ont été remplacés, à la demande des riverains, par des bacs à fleurs, à certains endroits de la voie.

Concernant la rue dans son ensemble, les élus mènent une réflexion sur son devenir afin d'améliorer le stationnement et la circulation.

Il est précisé que les AOT (autorisations d'occupation temporaire du domaine public) seront revues pour l'année 2010. A cette occasion, certaines parties de la rue, "privatisées" par des entraves, seront rendues au stationnement.

Concernant les horaires de livraisons, il est regrettable de constater que malgré l'information et les interventions de la Police Municipale, ces emplacements sont systématiquement occupés par des véhicules appartenant très souvent aux riverains et commerçants. Une phase de répression va donc être lancée afin de résoudre ce problème.

Il est rappelé que les horaires de livraison du "Petit Casino", fixés à 16 heures, en accord avec les riverains, seront maintenus.

A la suite d'une proposition d'un administré de mettre la rue Quaranta en zone piétonne, Monsieur le Maire annonce qu'il paraît difficile d'interdire complètement l'accès à cette rue qui permet de dégager le boulevard Louis Blanc en cas de besoin. Il est en revanche envisagé d'instaurer une "zone bleue" afin de limiter les abus de stationnement. Une réflexion est en cours actuellement à ce sujet.

### **CARREFOUR des CARLES**

Les acquisitions foncières sont en cours avec les riverains.

A l'occasion de ces travaux, qui devraient se dérouler en 2010, un mur de soutènement sera créé pour lequel une étude géotechnique sera réalisée dans le courant de la semaine du 12 octobre.

### **TRAVAUX "HOTEL DES FINANCES"**

Il est rappelé que ce bâtiment fait partie du patrimoine communal.

Ces travaux sont justifiés par le rapprochement qui va être fait entre la Trésorerie et les Impôts. Ils amélioreront considérablement le fonctionnement de ces services.

Il s'agit essentiellement de modifications intérieures au niveau des différents étages (rénovation de toute l'installation de chauffage, peinture, ...).

A ce jour, la consultation des entreprises est terminée et le choix définitif sera arrêté d'ici la fin du mois d'octobre.

Le montant des travaux, qui débuteront en décembre pour une durée de un an, s'élève à 1,2 million d'euros et sera réparti entre la Ville (60 %) et la Direction Générale des Impôts (40 %). Il est précisé que les travaux seront effectués en site occupé, c'est à dire que le fonctionnement des services sera maintenu durant ces opérations.

Ces travaux sont importants car il y a une réforme de l'administration des finances. Si la Ville veut conserver cette administration, elle doit réaliser ces aménagements.

Un administré du secteur souligne les problèmes de stationnement anarchique constaté aux abords de l'Hôtel des Finances. En effet, le portail et la borne, destinés à gérer les débordements ne sont, à ce jour, plus en service. Une intervention municipale est sollicitée.

Il est donc annoncé que les bornes escamotables installées sur le site seront prochainement remises en service. La pose d'un portail est à l'étude.

### **IMMEUBLE de l'ANCIEN TRIBUNAL Rue GAMBETTA**

Le devenir de ces bâtiments soulève des interrogations.

Monsieur le Maire annonce que pour l'instant, rien n'est arrêté. Une réflexion d'ensemble est en cours.

Dans un premier temps, ces locaux seront vraisemblablement affectés à différentes associations. Ensuite, une décision définitive sera prise.

Toutefois, la rénovation du parc des bâtiments communaux est d'une telle ampleur que ces immeubles ne sont pas prioritaires.

### **RUE DES CHARRONS**

Il est soulevé le problème de stationnement rencontré dans cette ruelle toujours encombrée, ainsi que l'état délabré de la chaussée.

Les Services Techniques sont intervenus pour une opération de rebouchage. Quant au stationnement, la signalisation l'interdisant est en place. L'incivisme est une nouvelle fois constaté.

Monsieur le Maire a eu connaissance de ce problème de stationnement auquel il faut remédier. Une borne escamotable, située à l'entrée de cette voie, côté place du XV<sup>e</sup> Corps, existe. Elle doit être remise en service.

### **AVENUE Général LECLERC**

Le trottoir de cette voie est en mauvais état, occasionnant de nombreuses chutes et trop souvent envahi par les véhicules en stationnement.

La Police Municipale intervient régulièrement mais il est impossible de laisser, en poste, un agent en faction.

Quant au revêtement, il est vrai que la nature des dalles n'est pas appropriée à la circulation des piétons. Une révision de l'ensemble du trottoir doit être programmée.

## **CHEMIN des TAMARIS**

La mise en sens unique de cette voie est appréciée par les riverains. Toutefois, il est regrettable de constater que des contrevenants continuent à l'emprunter en sens interdit.

L'incivisme est à nouveau pointé.

Les riverains déplorent le manque de contrôles de vitesse dans ce secteur et la non verbalisation des véhicules qui y stationnent illégalement.

A la demande du voisinage, des contrôles ont été effectués par la Police Municipale. Toutefois, ces opérations mettent en jeu la sécurité des agents. Des solutions sont donc à l'étude, en relation avec la Gendarmerie.

Il est précisé que la fourrière municipale a procédé à plus de 1000 enlèvements durant l'été. Des problèmes sont constatés dans toute la Ville malgré la présence de signalisation routière conforme. A SAINT-TROPEZ, le non respect est constaté et déploré.

Quant aux contrôles, en accord avec les services de police, ils sont essentiellement prévus sur les sites faisant l'objet d'accidents graves.

Monsieur le Maire tient à insister sur l'incivisme, notamment des conducteurs de deux roues. De plus, certains secteurs du territoire communal devraient faire l'objet d'une limitation de vitesse à 30 km/h. Quant aux ralentisseurs, ils sont trop souvent sources de nuisances sonores.

Compte-tenu de la densité de circulation, notamment l'été, les élus tenteront de trouver des solutions pour la prochaine saison.

Monsieur le Maire annonce toutefois aux riverains du chemin des Tamaris que des opérations de verbalisations seront programmées plus régulièrement.

## **TRANSFERT de la DECHETTERIE**

La plateforme des déchets verts, installée route des Salins, va être transférée en face de son site actuel, à savoir à côté du stade des Salins.

Ce nouveau positionnement permettra, entre autres, une meilleure sécurisation du site.

## **ENTREE Résidence SAINT-ANTOINE**

Le problème d'accès à cette résidence est soulevé par les riverains. En effet, compte-tenu du stationnement très fréquent de véhicules dans ce secteur et de la configuration des trottoirs et voies, les résidents doivent souvent se mettre en danger pour accéder à leur domicile.

Dans un souci de sécurité, une solution doit être trouvée au plus vite.

## **NETTOIEMENT de la VILLE**

### **Haut de la Place du XV<sup>e</sup> Corps**

Les riverains de cette placette déplorent son manque de nettoyage. De ce fait, des odeurs fortement nauséabondes persistent quotidiennement étant donné que de très nombreuses personnes viennent s'y "soulager".

Il est précisé que cet endroit n'est pas nettoyé tous les jours mais hebdomadairement.

De plus, les employés de la société SITA sont confrontés, lors de leurs opérations, au problème du stationnement des véhicules. Leurs interventions sont donc moins efficaces.

Les problèmes olfactifs de ce lieu sont connus et afin de les résoudre, le responsable de SITA est à la recherche, auprès des sociétés spécialisées, de produits destructeurs d'odeurs.

Il est toutefois annoncé le projet de remise en service des toilettes de la Place du XV<sup>e</sup> Corps.

### **Chemin des Tamaris**

Cette voie est également très difficile à entretenir compte-tenu du stationnement permanent de véhicules. Il est donc proposé par les riverains d'instaurer des horaires au cours desquels le stationnement sera interdit. La société pourra ainsi intervenir plus facilement.

Des réunions ont lieu actuellement entre le service Environnement et la Police Municipale afin de définir les actions à mener pour assurer le parfait nettoyage des voies. Des mesures seront donc prochainement arrêtées à ce sujet.

### **Poubelles**

Ces équipements font cruellement défaut dans certaines voies, notamment boulevard Louis Blanc.

Le service Environnement s'occupe du dossier et informe les participants du retard pris dans la procédure de marché. 50 poubelles devaient être livrées avant la saison. L'entreprise retenue n'ayant pas traité la commande en temps voulu, ces dernières seront réceptionnées d'ici la mi-octobre et seront installées dès leur réception.

### **Chemin des Amoureux**

Le nettoyage de cette voie ne semble pas effectué régulièrement, notamment la partie comprise entre les résidences "L'Eden" et "Les Amourés".



De plus, il n'existe qu'une seule poubelle sur cette voie.

Le nettoyage est fait régulièrement mais là encore, le stationnement ne facilite pas les interventions.

Quant aux poubelles, il est annoncé la mise en place de deux de ces équipements, chemin des Amoureux.

### **TRAVAUX Avenue Paul ROUSSEL**

La réfection de cette voie est nécessaire et programmée pour 2010/2011. Toutefois, Monsieur le Maire pense qu'il serait judicieux d'attendre la fin des travaux devant se réaliser sur la zone dite du Couvent avant de programmer cette réhabilitation et rappelle aux administrés que la voirie communale se trouve extrêmement dégradée et que des priorités d'intervention doivent être arrêtées.

En attendant, des interventions ponctuelles seront organisées afin de réparer au mieux la chaussée.

### **Boulevard Louis BLANC**

#### **Eclairage**

L'éclairage de cette rue est pratiquement inexistant.

Une vérification des installations sera programmée afin d'améliorer la situation.

#### **Circulation**

Une vitesse excessive est constatée au niveau de cette voie très fréquentée. De plus, de nombreux vélos roulent en sens interdit sur les trottoirs.

Monsieur le Maire informe que ce problème notamment a été évoqué, cet après-midi même, dans le cadre de la réunion du C.L.S.P.D. (Conseil Local de Sécurité de la Prévention de la Délinquance). Une décision doit être prise.

### **NUISANCES OLFACTIVES "La TARTE TROPEZIENNE"**

Des riverains de ce commerce interpellent les élus sur ce problème qui semble gêner le quartier et demandent instamment l'aide des élus afin de faire cesser ces nuisances.

En effet, l'utilisation d'un four à bois occasionnerait de nombreuses nuisances par le biais de rejet de fumées noires nauséabondes.

Cette affaire, qui a commencé en juillet 2009, a fait l'objet de nombreuses rencontres en Mairie. La D.D.A.S.S. (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales) a été saisie mais ne s'estimant pas compétente, ce dossier revient à la charge de la Ville.

En août dernier, deux prélèvements se sont révélés négatifs. Toutefois, compte-tenu de l'insistance de certains riverains, la Ville a sollicité une consultation auprès d'entreprises spécialisées. Une intervention est programmée pour le 29 octobre.

Le dossier est donc en cours.

## **POLITIQUE EVENEMENTIELLE**

Un riverain se demande si, quelque part, la politique événementielle, fortement orientée vers le tourisme, n'est pas à l'origine des problèmes de circulation, de nuisances sonores et de nettoyage constatés. Notre Ville n'étant pas prête à accueillir les gros événements et l'affluence.

L'économie de SAINT-TROPEZ repose en grande partie sur ces événements. Les élus sont conscients des nuisances qui en découlent mais il est difficile de trouver le juste milieu permettant de satisfaire les parties (commerçants et résidents). Les élus font d'ailleurs l'objet de pétitions les accusant de "tuer" l'économie, ce qui est totalement faux.

Il est toutefois précisé qu'à l'occasion de gros événements, la Police Municipale a pour consigne d'appliquer une grande tolérance en matière de stationnement.

## **PLACE DES LICES**

### **Nuisances sonores**

Des remerciements sont adressés aux élus à la suite de la rédaction d'un arrêté municipal interdisant les équipements de sonorisation à l'extérieur des établissements.

Toutefois, cet été, la situation s'est aggravée. L'esprit festif est devenu l'esprit anarchique. Il faut impérativement limiter l'intensité du bruit sans pour autant interdire la musique et revenir sur les horaires.

Les élus sont conscients du problème. Jusqu'à présent, des avertissements ont été donnés. Dorénavant, il y aura systématiquement verbalisation. Quant aux horaires, ils seront revus à la baisse (24 heures).

Monsieur le Maire signale que les nuisances hivernales sont nouvelles et semblent plus importantes car elles ne se fondent pas dans le bruit d'ambiance de la saison.

Plusieurs rencontres avec les responsables de ces établissements ont eu lieu. Certains ont investi dans du matériel d'insonorisation. Mais leur destination première n'est pas d'être des "boîtes de nuit".

Des contrôles réguliers seront effectués.

### **Nuisances olfactives**

Des odeurs épouvantables sont constatées au droit du "Café des Arts". Un problème au niveau des réseaux pourrait expliquer ces nuisances.

Le service de l'Assainissement va se pencher sur le problème au plus vite.

Il est toutefois précisé que le réseau d'eaux usées doit être refait dans la continuité de la réhabilitation de l'avenue Foch, en janvier 2010.

### **Revêtement**

Le carrelage, notamment au droit du cinéma, occasionne de fréquentes chutes.

Les services municipaux interviendront ponctuellement afin de limiter les accidents.

\* \* \*

La séance est levée à 20 heures 15.

La Présidente du quartier,



Cécile CHAIX

La Coprésidente du quartier,



Evelyne BOUCHET